

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juillet 2014

Absents ayant donné pouvoir : Nathalie AKERMANN, Philippe MOINET, Jacques BARON, Muriel TRICOT, Francette LELOUP, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Giles SAUNIER, Bruno SAMZUN

Absents : Jacky BARTHELEMY, Aurélie BRETIN

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire présente Géraldine BOULON, la nouvelle chargée de la communication, en remplacement d'Adrien GOBBO. Puis il donne lecture de l'ordre du jour.

➤ EQUIPEMENT DE SERVICE PUBLIC

- Il est pris acte de la présentation faite par Madame Sylvie LECHEVALIER, directrice du comité de bassin d'emploi (COBEMO), de la Maison des Initiatives et des Services (MIS).

Madame LECHEVALIER souligne qu'il convient de distinguer la MIS du COBEMO qui est l'entité juridique.

Ce projet remonte à 2006 avec le lancement d'une étude "emploi et territoire" (stratégie de développement territorial en faveur de l'économie, l'emploi, l'insertion et la formation) par le Pays Marennes-Oléron. L'ouverture de la MIS a eu lieu en février 2013, l'inauguration en juin 2013, la création du COBEMO en juin également. En avril 2014 a été créé le premier relais de la MIS sur l'île d'Oléron avec l'ouverture de la maison de la formation et des services à Saint-Georges d'Oléron.

La MIS est un bâtiment de services qui héberge le Pays Marennes-Oléron, la maison du tourisme, les permanences de structures privées et publiques intervenant dans le secteur du droit, de la formation, de l'insertion, de l'emploi, du développement économique, du service à la personne, des espaces de formation et de réunion.

L'association COBEMO gère, pour le compte du Pays Marennes-Oléron, le bâtiment et ses services et met en œuvre un plan d'actions en faveur de la formation, l'accès aux services et de l'innovation économique.

La MIS a pour vocation d'orienter, conseiller et informer les habitants du Pays Marennes-Oléron sur l'offre des services liés à l'économie, la formation, l'emploi, l'insertion et la justice.

A côté de la MIS il y aura des relais dont l'un existe déjà à Saint Georges d'Oléron : l'idée est de démultiplier ce qui se fait à Marennes par la mise en place de bornes visio-guichets dans diverses communes du Pays.

La MIS s'adresse aux demandeurs d'emploi, créateurs d'entreprises, aux salariés, aux personnes en insertion professionnelle...

Le COBEMO est une association loi 1901 dont le conseil d'administration est composé de 4 collèges :

- élus du territoire (désignés par les Communautés de Communes et le Pays) ;
- chefs d'entreprise ;
- représentants des syndicats de salariés ;
- représentants associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Les ressources du COBEMO sont les suivantes :

- ressources humaines : 3 salariés (1 coordinatrice et 2 chargées d'accueil) ;
- ressources financières : subvention du Pays (50%), de l'Etat, de la Région, de l'Europe.

Le budget 2014 est de 190 000,00 €.

Au sein du COBEMO, il y a 3 groupes de travail :

- un sur la formation (mettre en place une offre de formation pour les saisonniers et les pluriactifs) ;
- un sur l'information (à destination des chefs d'entreprise) ;
- un sur le développement des visio guichets.

Les projets à venir sont le portail de services pour les entrepreneurs du territoire, la création de sessions de formations à la création/reprise d'entreprises, les déploiements de visio-guichets, la mise en place d'un pôle de service aux saisonniers.

Madame PINEAU demande qu'elle est la fréquentation de la MIS.

Madame LE CHEVALIER précise que 400 personnes environ fréquentent la MIS par mois, physiquement ou par appel téléphonique. 80 % viennent du Bassin de Marennes, 20 % de l'île d'Oléron. Il y a le même nombre d'hommes et de femmes. Les personnes viennent à la MIS pour y trouver une écoute, l'accompagnement dans leur recherche d'emploi... Le maître-mot, c'est que les personnes repartent avec une réponse, un rendez-vous. L'aspect qualitatif de la MIS, c'est l'écoute que les personnes ne retrouvent pas ailleurs.

Madame PINEAU souhaite savoir quelles sont les principales demandes des personnes.

Madame LECHEVALIER informe que les demandes sont très diverses. Elles concernent l'emploi, le relais d'accès au droit, au logement, la famille, les femmes. Un écrivain public vient une fois par semaine à la MIS.

Madame LUQUÉ demande quelle tranche d'âge des personnes est concernée.

Madame LECHEVALIER souligne qu'il y a des personnes de tous les âges. La MIS accueille des jeunes de la mission locale, des actifs. Il n'y a pas trop de retraités.

Monsieur le maire fait observer qu'avec la MIS, le pari n'était pas gagné d'avance. Les analyses des besoins, lancées en 2001, ont été bien faites, bien évaluées. Le projet a été élaboré dans un contexte particulier, avec la fermeture des deux tribunaux, des investissements publics tendus, la crainte de la disparition de certains services publics, le transfert du service des passeports électroniques. Une demande était par ailleurs partagée par divers services : LA CAF, les CCI, la Chambre de Métiers... Il est apparu que l'offre de services ne pourrait plus être proposée de façon verticale. Les communes ne sont plus capables, seules, de répondre aux besoins. Si la ministre des collectivités a participé à l'inauguration de la MIS, c'est au moment même où la question des services publics en milieu rural se pose. Le projet de la MIS n'est pas original en soi puisqu'il existe déjà, ailleurs, des maisons de l'emploi, des maisons de services publics. Toutefois, la spécificité du projet et liée au fait que le Pays Marennes Oléron n'est pas un territoire aggloméré. Les transports sont difficiles. Les récents résultats électoraux inquiétants ont pu être dictés par la crainte des citoyens de voir disparaître certains services publics. Le but de la MIS n'est pas de recentraliser tous les services sur la commune de Marennes. Le but est d'avoir un maillage. Saint-Georges d'Oléron est une première réponse. Les visio-guichets seront créés dans diverses communes. Le réseau numérique ne remplacera toutefois pas l'accueil visuel. Le but est de faciliter la vie des administrés. La MIS a obtenu récemment la labellisation de relais de service public.

➤ DEVELOPPEMENT URBAIN

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché de travaux à passer, par la procédure adaptée, avec l'Entreprise COLAS Sud-Ouest, pour le réaménagement de l'avenue Pierre Voyer à Marennes Plage, pour le coût de 99 431,00 € HT soit 119 317,20 € TTC.

Monsieur BEGAUD demande si les riverains seront contactés pour l'aménagement des accès.

Monsieur le maire confirme que, comme toujours pour ce type d'aménagement, les riverains seront contactés préalablement. Une réunion sera organisée, avant les travaux, avec l'ensemble des riverains.

➤ SPORT

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché de maîtrise d'œuvre à passer, par la procédure adaptée, avec Nicolas VANDON, architecte DPLG, pour le réaménagement complet des vestiaires du Stade Chasseloup-Laubat, pour le coût de 14 500,00 € HT, soit un taux de rémunération de 10 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 145 000,00 € HT.

Monsieur DESHAYES souligne que la commune a estimé, en accord avec les responsables de l'USM, qu'il convenait de réaliser cette opération de réaménagement des vestiaires avant de s'engager dans la construction du club house.

➤ **VIE ASSOCIATIVE**

- A l'unanimité, il est accordé une subvention exceptionnelle de 4 500,00 € à l'association "Artisans Baladins" pour l'organisation d'un concours de sculpture sur bois au jardin public du 13 au 15 août prochain.

Madame BALLOTEAU précise que le lauréat, parmi les cinq sculpteurs, sera désigné par le public.

Madame FARRAS souligne qu'il convient de prendre l'attache des boulistes pour les informer de cette manifestation.

Monsieur GUILÉMIN demande quel est le thème sur lequel repose le concours.

Madame BALLOTEAU précise que la mer est le thème du concours.

➤ **PATRIMOINE**

- A l'unanimité, il est procédé à l'acquisition des parcelles cadastrées section AT n° 113 et AT n° 25 appartenant à Monsieur et Madame PAULIN, domiciliés impasse des Frères Jabouille à Marennes, pour le coût de 18,00 € le mètre carré.

➤ **FINANCES - COMPTABILITE**

- A l'unanimité :
 - Il est décidé d'émettre un avis favorable sur le recours à un emprunt de 440 000,00 auprès de la Banque postale, pour l'acquisition de l'ancien tribunal d'instance et de commerce selon les caractéristiques suivantes :
 - durée du prêt : 14 ans
 - taux fixe : 2,65 %
 - échéances : annuelle
 - mode d'amortissement : constant

Monsieur BEGAUD demande quelle est la destination des locaux.

Monsieur DESHAYES informe que l'affectation du bâtiment n'est pas arrêtée pour le moment. Il rappelle que la commune l'a acheté en 2013 pour ne pas le laisser partir aux mains de personnes privées. Il souligne que la commune a besoin de locaux publics. Elle va récupérer le dojo. L'utilisation de l'ensemble fera l'objet d'une réflexion future. Le bâtiment est sain, la couverture est bonne. On peut faire quelques travaux pour une utilisation rapide sans entacher la réflexion sur un projet global.

Monsieur le maire souligne qu'en termes de bureaux, la commune est confrontée à une situation tendue. Pour l'accessibilité du public, ce sera mieux avec la salle du dojo qui pourra être transformée en salle de réception publique. Il rappelle que l'engagement de campagne de l'équipe municipale a notamment porté sur l'affectation provisoire, d'ici deux ans, des salles d'audience pour des associations, par exemple d'activités corporelles. Il convient toutefois de s'interroger sur les questions liées à la sécurité du public.

Monsieur DESHAYES souligne qu'en ce qui concerne les établissements recevant du public, il convient de respecter la question d'accessibilité. Il propose au conseil municipal de visiter le bâtiment.

Monsieur le maire insiste sur l'idée, pour la commune, de conserver le bâtiment pour une utilisation globale, pour un projet avec la possibilité d'avoir à l'arrière une continuité piétonne avec un cheminement piéton. Il convient, avec le bâtiment, de disposer de la possibilité d'attirer des structures nouvelles.

- Il est procédé aux virements de crédits suivants :
 - 7 500,00 € de l'article 2315 - opération 109 - Voirie communale à l'article 2188 - opération 109 - Voirie communale (Il s'agit de l'acquisition de radars pédagogiques)

- 3 000,00 € de l'article 2315 - opération 32 - Opération urbaine à l'article 2188 - opération 32 - opération urbaine (Il s'agit de l'acquisition de divers mobiliers urbains)
- 3 000,00 € de l'article 2031 -opération 36 - Eglise à l'article 2318 - opération 36 - Eglise (Réfection d'une partie de l'autel après un incendie accidentel)
- 7 000,00 € de l'article 2315 - opération 109 - Voirie communale à l'article 204133 - opération 109 - Voirie communale (Il s'agit de la participation communale aux travaux réalisés par le Conseil général rue Jean et Louise Hay)

➤ **DIVERS**

- A l'unanimité, il est passé un avenant au marché conclu avec le Cabinet "Actions durable, conseil", pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal des risques majeurs (DICRIM), afin de procéder au paiement de l'étude en fonction de son avancement.

➤ **OSTREICULTURE**

- A l'unanimité, il est exonéré du paiement des redevances d'occupation du domaine public portuaire départemental au titre de l'année 2014, les ostréiculteurs figurant sur la liste fournie par les services de l'Etat mentionnant les professionnels éligibles, suite à la mortalité exceptionnelle dont a été victime le Bassin ostréicole Marennes Oléron, mettant en péril de nombreuses exploitations ostréicoles. Il est par ailleurs sollicité du Conseil général une participation financière équivalant au montant des redevances d'occupation non perçues par la commune du fait de cette exonération.

Madame PINEAU demande comment sont fixées les aides pour les ostréiculteurs.

Monsieur le maire précise que les ostréiculteurs doivent apporter la preuve de leur préjudice auprès des services de l'Etat qui vont vérifier les demandes. Ce n'est pas la commune qui arrête la liste des entreprises éligibles. Il rappelle qu'une réunion a été organisée par le CRC au centre d'animation et de loisirs, il y a une quinzaine de jours, pour évoquer ce problème. A la suite de cette réunion, la commune a fait paraître un communiqué de presse présentant les actions que la commune mène pour préserver le milieu environnant, dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales.

Madame PINEAU demande si cela concerne aussi les mytiliculteurs.

Monsieur le maire souligne que tous les professionnels sont concernés.

Madame LOIZEAU demande si c'est une opération blanche pour la commune.

Monsieur le maire confirme que l'exonération accordée par la commune sera compensée par l'aide du Conseil général.

➤ **INFORMATIONS**

1°) Monsieur BEGAUD fait part de la satisfaction des riverains de Marennes Plage suite à l'aménagement du parking en épis le long du front de mer.

2°) Monsieur le maire fait part des informations diverses suivantes :

- après un premier grand passage des gens du voyage qui s'est déroulé dans de bonnes conditions, un deuxième grand passage est arrivé dimanche dernier sur le terrain situé sur la commune de Saint-Just-Luzac, à la sortie de Marennes. Ce grand passage n'était pas prévu dans le schéma départemental. Il doit rester une semaine. Lors de la quatrième semaine, il pourrait y avoir un troisième grand passage ;

Monsieur DESHAYES souligne qu'en principe, dès la mi-août, les grands passages n'ont plus lieu.

Monsieur le maire note que les petits passages sont plus difficiles à gérer.

Madame LOIZEAU demande s'il y a un point d'eau.

Monsieur le maire informe que la commune a demandé à la Compagnie des Eaux de Royan de faire le nécessaire. Il y a un point d'eau

- le parking de la plage a été réalisé ;
- l'horloge du marché couvert a été remise en place le 10 juillet dernier ;
- l'aire de jeux, à proximité de la Résidence Erilia, a été inaugurée le 5 juillet ;
- le feu d'artifice du 14 juillet s'est déroulé dans de bonnes conditions ;
- Monsieur Jacques JAMAIN a été décoré de l'Ordre National du Mérite le 14 juillet ;
- le rassemblement des radios émetteurs français se tiendra le 26 juillet prochain ;
- l'association "les lasses marennaises" organise un rassemblement de bateaux au port de plaisance le 26 juillet ;
- en ce qui concerne toutes les animations à venir, il convient de consulter le programme distribué avec le bulletin municipal ;
- les travaux dans le Canal de Broue ont démarré ;
- une délégation de Marennes doit se rendre à Caraquet du 12 au 21 août prochain ;
- Caraquet a subi une tempête dénommée "Arthur" récemment. Un mot de soutien a été adressé au maire de Caraquet.

La séance est levée à 21 h 20.